



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Extraits fermentés et huiles essentielles en productions végétales

Avec Eric Petiot (formateur - expert dans les préparations naturelles)

14 au 16 février 2018 (9h - 17h)

OBJECTIF

Acquérir les connaissances pour soigner et protéger les plantes, sans bouleverser ou détruire l'environnement, en utilisant des solutions à base de plantes.

PROGRAMME

Mercredi 14 février

9h à 12h30 : Connaître les stratégies de défense des végétaux et des ravageurs

- Présentation des spécificités de la formation (format, postures des intervenants, objectifs)
- Le cycle de l'eau : comment les pratiques agricoles impactent sur le cycle de l'eau et comment respecter ce cycle de l'eau par l'approche agro écologique
- Les principes biologiques et leurs effets sur les cultures
- Les stratégies de défense du végétal et des ravageurs
- La reconnaissance de certains de ces systèmes par microscopie

13h30 à 17h00 : Acquérir les bases des préparations à base de plantes et le processus de fermentation

- Historique des traitements chimiques et biologiques
- Les phénomènes de résistance des ravageurs, exposé sur les métabolites secondaires
- Les alternatives aux produits phytosanitaires : les préparations répulsives, stimulantes, insecticides, fongicides, description et application sur les cultures (temps, coût, efficacité)
- Préparation (extrait fermenté, infusion, décoction, dilution) et rôle du brassage, étude sur la fermentation des extraits de plantes
- Présentation des résultats d'expérimentations réalisés en Suisse efficacité, modalités d'application, gain en temps et en coût...
- Les facteurs climatiques favorisant ou inhibant les effets des traitements

Jeudi 15 février 2018

9h à 12h30 : Savoir choisir son mode de traitement

- Reconnaître les auxiliaires, les maladies, les ravageurs et le mode de traitement
- Décider du traitement adéquat et des modalités
- Les couvertures du sol : comment les appliquer, l'efficacité et le cout

13h30 à 17h00 : Comprendre et assimiler les modes d'action des éliciteurs et des phyto-stimulants.

- Connaître les différents modes d'actions des éliciteurs naturels par mode traitement. Modalités d'application et coûts correspondants.
- Les inter-actions en cultures associées : les connaitre, identifier les bénéfiques et les limites,



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Vendredi 16 février 2018

9h à 12h30 : Les bases sur les huiles essentielles

- Les fonctions des essences au sein du végétal, définition des essences et composition chimique
- Test de solubilité et de densité des HE (atelier)
- Etude simple d'un distillateur
- Synthèse des essences au sein du végétal
- Différence entre essence et huile essentielle
- Répartition des composés aromatiques selon les familles

13h30 à 17h00 : Assimiler la classification et action des familles de principes actifs

- Reconnaissance des espèces
- Répartition des composés aromatique selon la classification électrique
- Les familles biochimiques dans le référentiel électrique et leurs actions sur les ravageurs et sur la plante
- Les molécules aromatiques dans le référentiel électrique
- Le concept de bioélectronique pour une classification plus spécifique
- Atelier étude chromatographique
- Bilan de la formation

INFOS PRATIQUES

Intervenant : Eric Petiot (formateur – expert dans les préparations naturelles)

Animation/logistique : Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère filière maraichage à Agribio 84-13.

Lieu de formation : du mercredi 14 au vendredi 16 février à 9h00 au Mas de Carles à Villeneuve les Avignon (30)

Repas du Midi (vers 12H30) : repas tiré du sac

Agribio Vaucluse s'engage à délivrer une attestation à l'issue de la formation



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



Fonds pour la Formation des Entrepreneurs du Vivant



l'Europe s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

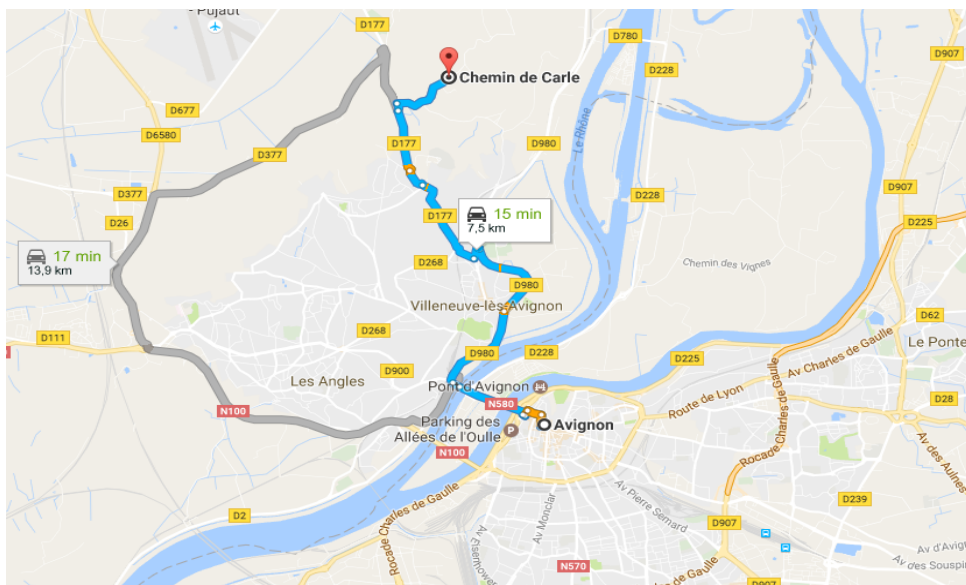
FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

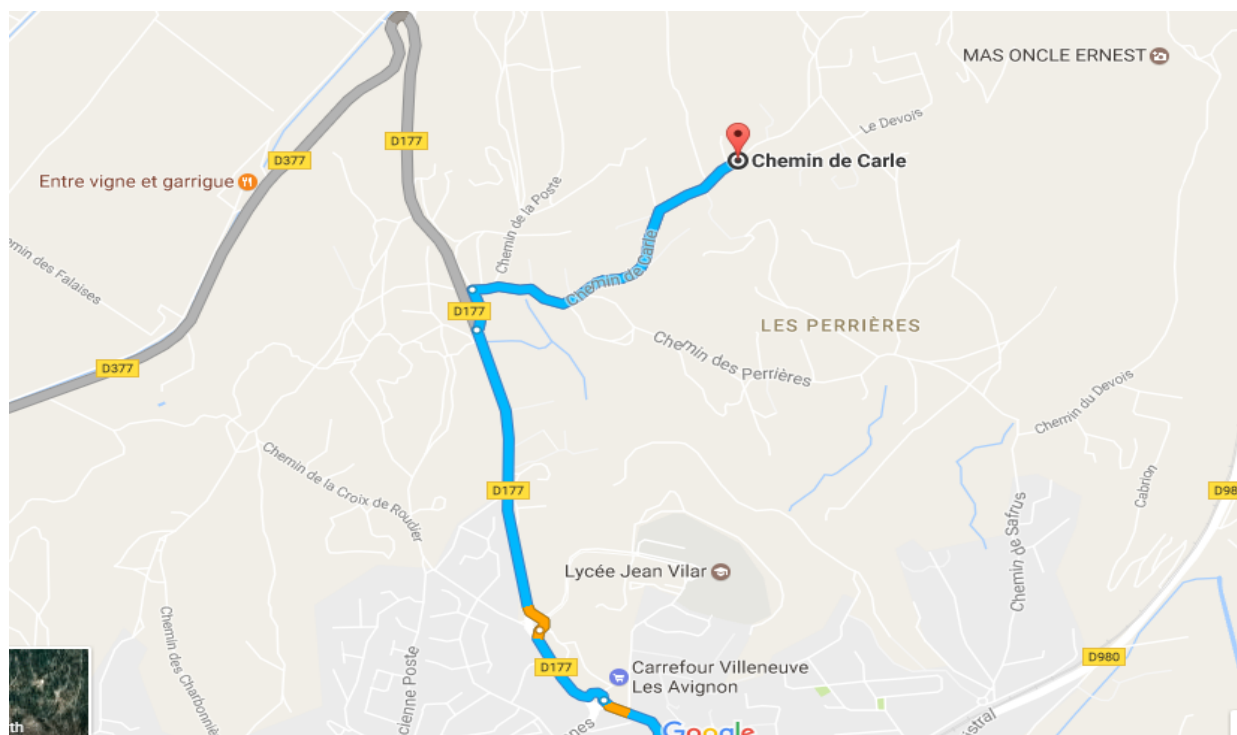
N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

Lieu de formation et plan

14 février à 09h00 : Mas de Carles, chemin de carles, route de Pujaut à Villeneuve Les Avignon (30)



De Avignon : Sortir d'Avignon direction Villeneuve-Pujaut - Prendre à droite et continuer sur 950 m - Entrer dans Villeneuve-lès-Avignon – Traverser Villeneuve direction Pujaut- Passer devant le carrefour et le lycée Jean Vilar - Sortir de Villeneuve-lès-Avignon et continuer sur 500 m - Prendre à droite - **Chemin de Carles** (D117) et continuer sur 1 km toujours sur le chemin de Carles, le Mas se trouvera sur la droite. Se garer et suivre les flèches pour aller jusqu'à la salle.





• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO
des Bouches-du-Rhône



Fonds pour
la Formation
des Entrepreneurs
du Vivant



l'Europe
s'engage
en
Provence-Alpes-Côte d'Azur
Fonds Social Européen

FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

BULLETIN D'INSCRIPTION*

Nom et Prénom:

Raison sociale :

Adresse :

Ville :

Téléphone : E-mail :

Date de naissance (exigée par le VIVEA) :

• Précisions sur votre statut :

Chef d'exploitation Cotisant solidaire Salarié agricole Technicien, conseiller agricole
autre, précisez.....

• Adhérent à une association du réseau Bio de PACA : NON OUI
laquelle ?.....

• Vos attentes vis à vis de la formation :

• Comment avez vous eu connaissance de la formation ? site internet InPACT Site internet Bio de
PACA Catalogue de formation InPACT Collègues agriculteurs ou porteurs de projets
Newsletter Autre (préciser)

Je déclare avoir lu et accepte les conditions générales de formation

Date :

Signature :

Je m'inscris à la formation

Extraits fermentés et huiles essentielles en productions végétales

Je suis éligible au VIVEA (coût VIVEA: 26€/h/stagiaire)

Agriculteur, cotisant solidaire, porteurs de projets, la formation est prise en charge totalement ou partiellement, mais vous devez nous **joindre obligatoirement les originaux** :

Pour les porteurs de projet **d'une attestation de démarche d'installation**

Pour les nouveaux installés **d'une attestation d'affiliation MSA précisant la date d'installation**

Joindre un chèque de caution de 75€

Je ne suis pas éligible au VIVEA

Salariés, demandeurs d'emploi, vous pouvez être aidés par votre fond de formation (fafsea, opcalim, ...), pôle emploi,.... Le coût journalier est de 175 €. Nous pouvons vous faire un devis ou une facture sur demande.

Joindre un chèque de caution de 75 €

L'inscription est indispensable. Elle est effective dès réception du bulletin d'inscription et du chèque de caution.

**Je joins un chèque de € à l'ordre de CIVAM bio du Vaucluse
avec mon Bulletin d'inscription.**

A renvoyer à :

Agribio Vaucluse - M.I.N.5 - 15 avenue Pierre Grand 84953
Cavaillon Cedex

Contact :

Caroline Bouvier D'Yvoire, Conseillère maraîchage - 06 95 96 16 62 - conseilmaraichage13-84@bio-provence.org



• AGRIBIO 84 •
Les Agriculteurs BIO du Vaucluse



• AGRIBIO 13 •
Les Agriculteurs BIO des Bouches-du-Rhône



FORMATION
AGRIBIO 84

---Programme et
inscription---

N° OF : 93840249684
N° agrément certiphyto
Agribio 84 PA01651

*Conditions générales de formation

Pensez au service de remplacement

Pour participer à des formations, vous pouvez bénéficier d'un service de remplacement à un coût minime, durant la formation elle-même ou dans les trois mois qui suivent. Contactez votre antenne locale :

- Vaucluse : 04 90 84 00 06
- Bouches-du-Rhône: 04 42 96 15 89

www.servicederemplacement.fr

Le crédit d'impôt à la formation

Qui est concerné ?

Tout chef d'exploitation au régime du bénéfice réel, ainsi que ses associés. Il s'applique même aux non imposables.

Comment est-il calculé ?

Le montant du crédit déductible des impôts correspond au total des heures passées en formation, au titre d'une année civile, multiplié par le taux horaires du SMIC dans la limite de 40h/an.

Si le crédit d'impôt excède l'impôt dû, la différence est remboursée par le fisc.

Comment en bénéficier ?

La déclaration se fait via le formulaire Cerfa N°12635*01. La pièce justificative (en cas de contrôle) est la **facture de l'organisme de formation** ou en son absence (formation prise en charge en totalité par l'OPCA ou le FAF), l'attestation de stage précisant.

Public : Les formations sont destinées en priorité aux agriculteurs, agricultrices, conjoints collaborateurs, cotisants solidaires et personnes en démarches d'installation. Les contributeurs VIVEA doivent être à jour de leur cotisation au fond de formation, les personnes en démarche d'installation doivent fournir l'attestation délivrée par le point accueil installation.

Aspects pratiques : Les informations définitives concernant le déroulement et les aspects pratiques de la formation (dates, horaires, lieux, coût, intervenants et programme détaillé) sont communiqués aux participants au moins 5 jours avant le démarrage de la formation.

Coût des formations : La majorité des formations sont prises en charge pour les adhérents. Le cas échéant, le montant de la participation et les modalités de règlement sont précisées sur le programme. Pour les non adhérents, l'adhésion est proposée et une participation peut être demandée. Les conditions financières d'une formation pourront être changées en fonction de l'avis du comité VIVEA. Le repas et les frais de déplacements sont à la charge des stagiaires.

Je souhaite participer à une formation : Je prends connaissance des conditions générales de formation.

Je renvoie le bulletin d'inscription, un chèque de caution ainsi que les documents demandés dans le bulletin. L'inscription est définitivement validée à réception de ces documents. Le chèque de réservation sera restitué au stagiaire à la fin de la formation.

Je ne veux/peux plus participer à la formation : J'annule par écrit impérativement 7 jours avant le début de la formation. En cas d'absence non justifiée au démarrage de la formation ou d'abandon en cours de stage pour un autre motif que la force majeure (absence de justificatif), le Civam bio du Vaucluse se réserve le droit d'encaisser le chèque de caution dans son intégralité. *En effet, une annulation d'inscription peut remettre en cause le maintien d'une formation : pensez aux autres en ne vous y prenant pas au dernier moment.*

Si le Civam bio du Vaucluse annule ou reporte la formation : En effet, le Civam bio du Vaucluse se réserve la possibilité d'annuler ou de reporter une formation à une date ultérieure, notamment en cas d'un effectif insuffisant ou pour un refus d'une formation par VIVEA. Dans ce cas, je serai informé(e) et remboursé(e) dans les meilleurs délais.

Après la formation : attestation de présence remise à la fin de la formation ; feuilles d'émergence, convention et facture acquittée sur demande notamment pour pouvoir bénéficier du service de remplacement et du crédit d'impôt